



N°6 - OCTOBRE 2020

OPALIM
ORGANISATION
DES PRODUCTEURS
ASSOCIÉS DU LIMOUSIN

CONTACT ELEVAGE

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS



**Diagnostic
Boviwell**

qu'est-ce que c'est ?

Page 6

**L'écornage
des jeunes
veaux**

Page 8

**Le pâturage des couverts
par les ovins**

Pourquoi pas ?

Page 18

www.opalim.org



EDITO

Le monde est fou



Entre :

- La covid, où les mesures mises en place ne risquent-elles pas à terme, de faire plus de dégâts que le virus ?
- Les écolos, avec leur lot de sottises distillées à longueur de journée, du Tour de France au sapin de Noël, en passant par l'intégrisme Bio ou anti-viande, adeptes de la décroissance.
- Les antispécistes et autres animalistes, fanatiques de la biodiversité, où l'humain n'a pas sa place.
- Les aléas climatiques récurrents, sécheresses, inondations.

L'agriculture est beaucoup critiquée, décriée, stigmatisée.

Eteignons la télé et parlons aux gens, à nos voisins, nos amis, nos connaissances.

Qu'attendent-ils de nous, réellement ?

- Une alimentation saine, de qualité, à un prix abordable
- Une qualité de vie, une nature entretenue, ouverte, accessible

C'est exactement ce que nous leur offrons chaque jour !

La France est le pays où la qualité des produits agricoles et alimentaires est la meilleure, et de très loin.

La PAC a appris au consommateur que s'alimenter ne coûtait rien, car les compensations qu'elle apporte permettent de maintenir une agriculture qui vend à perte. L'Europe permet également de banaliser et de noyer la qualité des produits français avec ceux des autres pays. L'industrie et le commerce y gagnent, mais l'agriculture et surtout l'élevage se meurent.

Comme le paysan a de la ressource, de la réactivité, de la combativité, il trouve, çà et là, des parades pour survivre (diversification, énergies renouvelables, double activité, etc...), bien souvent au seul bénéfice de fournisseurs bancaires et autres coops.

Et ça ne suffit jamais. Il faut toujours en faire plus, investir, s'endetter et travailler encore et encore. Et puis on arrive au drame (faillite, surmenage, dépression, suicide).

Ce n'est pas une fatalité. La loi EGALIM doit permettre une juste rémunération à l'éleveur.

BATTONS NOUS pour l'appliquer.

OPALIM, lors de son Assemblée Générale du 18 septembre à Aulon a décidé de s'engager plus fortement avec la filière afin d'aller chercher des prix rémunérateurs pour ses éleveurs.

Pour cela l'action sera renforcée autour des calculs des coûts de productions. Ils serviront de support pour établir des contrats, aux côtés de nos acheteurs, avec l'aval de la filière. Le but étant de rémunérer nos productions durablement.

OPALIM a une équipe jeune, dynamique, motivée. A nous tous de la soutenir, l'encourager, la stimuler.

**C'est de notre implication que dépendra notre avenir.
OPALIM ne baisse pas les bras.**

*Roland PELLENARD
Président d'OPALIM*

SOMMAIRE

Actu & Evénements

Retour sur notre Assemblée Générale P 3

Loi EGALIM, deux ans après, quels constats ? P 4-5

Diagnostic Boviwell, qu'est-ce que c'est ? P 6-7

Services & techniques

L'écornage des jeunes veaux P 8-10



Le sel, un minéral incontournable P 11

La gestion des déchets d'activité de soins
en élevage : petit rappel P 12-14

Compréhension et interprétation des analyses... P 15-17



Le pâturage des couverts par les ovins,
pourquoi pas ? P 18-19



Responsable de la publication : Roland PELLENARD

Responsables de la rédaction, Secrétaires de rédaction :
Victoire DEPOIX et Sophie BETOULLE

Rédacteurs de ce numéro : Victoire DEPOIX, Fabien GAILLARD,
Laurène ROCHE, Thierry PRUGNAU et Guillaume CATAYS.

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédit Photo : OPALIM, Atelier Graphique

OPALIM : 2 Avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 42 30 - www.opalim.org

Imprimé à 1 600 exemplaires
Prix du numéro : 3 euros



Retour sur notre Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'OPALIM 2019 s'est finalement tenue au GAEC DURDUDAUD le 18 septembre 2020. Nous remercions les membres du GAEC pour leur accueil.

Une Assemblée Générale bien tardive en cette année de confinement...

Une fois n'est pas coutume, nous n'avons pas eu d'intervenant extérieur cette année. Cependant, on a pu assister à des débats riches dans la salle entre éleveurs et commerçants.

Il a été question de prix de la production (maigre et gras), de la mise en place de la Loi EGALIM, du développement de nouveaux marchés à l'international ou encore du déploiement de la contractualisation.

Nous remercions chaleureusement les éleveurs qui ont répondu présents à ce temps fort de notre vie associative.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'Assemblée Générale qui, nous l'espérons, aura lieu au 1^{er} trimestre 2021 dans des conditions plus « normales ».



Loi EGALIM, deux ans après, quels constats ?

Cela va faire 2 ans que la loi EGALIM a été adoptée au Parlement. 2 ans déjà pour cette loi qui se voulait révolutionnaire dans la répartition des marges sur les filières agroalimentaires et en particulier en élevage.

En effet, les cours devaient prendre en compte les indicateurs de coût de production pour le calcul d'un prix juste, la mise en place de contrats cadres entre les points de vente, les abatteurs et les Organisations de Producteurs en lien avec les Organismes de défense et de gestion...

Une loi qui paraît bien lointaine, aujourd'hui, au lendemain de la crise du Coronavirus où les marchés de la viande continuent de subir les aléas liés à cette dernière.

Au niveau des Labels, la volonté du gouvernement français était de faire passer la part de viande labellisée de 3 à 40 % d'ici 2025. Il est à noter que les volumes passés par les principaux abatteurs Limousins ont augmenté en 2019 et au 1^{er} semestre 2020. Cette augmentation est bénéfique pour les éleveurs. Cependant, on est encore loin des 40 % annoncés. Espérons que les 4-5 années restantes soient suffisantes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LOI POUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur



Dispositif de **construction du prix** à partir des coûts de production et des prix de marché.



Mission des interprofessions : élaborer des « **indicateurs de référence** » des coûts de production et des indicateurs de marché.



Relèvement du seuil de revente à perte de 10% sur les denrées alimentaires et encadrement des promotions.

NÉGOCE DE BESTIAUX



L'Aventure ■ 17230 Marans
Tél. 05 46 01 11 53
www.maison-arsicaud.com

Des contrats cadres doivent encore être signés entre les points de vente, les abatteurs et les Organismes de Défense et de Gestion en charge du respect et du déploiement des labels.

Ils garantiront que la totalité de la carcasse soit valorisée en Label quand aujourd'hui il est possible de labelliser qu'une partie de la bête.

Pour vous, adhérent d'une association d'éleveurs, qu'est ce que cela change ?

Les statuts d'OPALIM ont été modifiés : les principales modifications sont les suivantes :

- Sortie du collège acheteurs des organes de décision des associations.
- Les marchands n'ont plus le droit de vote au sein des conseils d'administration. Seuls les éleveurs y siègent. Cela a été décidé afin d'éviter toute entente illégale sur les prix



- Déploiement des mandats de négociation : les éleveurs adhérents donnent pouvoir à leur association pour aller négocier des contrats cadre et les mettre en place de façon collective.

OPALIM a fait l'objet d'un contrôle de FranceAgriMer afin de vérifier si l'ensemble des critères cités précédemment ainsi que l'ensemble de ceux qui font que nous sommes une Organisation de Producteurs ont été vérifiés. Ainsi, nous devons veiller à ce que l'ensemble de nos adhérent respecte la règle des 75 % d'apport : 75 % de la production des adhérents à une Organisation de Producteurs doit être vendue aux acheteurs désignés (hors vente directe et vente de reproducteurs).

Les éleveurs ne respectant pas ces critères seront toujours adhérents à l'association (mais plus en tant qu'organisation de producteurs (non valable dans le cadre d'une installation ou d'un dossier PCAE par exemple).

Victoire DEPOIX



BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

+X

**BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
LA BONNE RENCONTRE
POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS.**

Rencontrez votre conseiller
ou connectez-vous
sur www.bpaca.banquepopulaire.fr

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z. Crédit photo : Getty

Diagnostic Boviwell, qu'est-ce que c'est ?



Vous avez déjà peut-être entendu parler de ce diagnostic de bien-être animal. En effet, cet audit initialement créé par McCain pour les filières MacDonald a été adapté et il est depuis janvier 2020 obligatoire lorsque vous déposez une demande de subvention PCAE Nouvelle-Aquitaine en bovin viande.

La filière bovin viande, au niveau national, a choisi de remplacer la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, base commune à tous les labels par ce diagnostic.

L'objectif est de faire un état des lieux avec un technicien habilité tous les trois ans sur les pratiques d'élevage et ainsi avoir des résultats concrets pour répondre aux attentes sociétales.

Le technicien en charge du suivi devra faire des observations sur chaque catégorie animale (génisses 1 an, 2 ans, vaches, taurillons, engraissement, ...) et dans chaque bâtiment de la ferme.

Les 4 libertés fondamentales des bovins seront notées :

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir d'inconfort
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- Pouvoir exprimer des comportements appropriés.

1^{re} étape : questionnaire au bureau

- Profil de l'élevage : effectifs moyens sur les 3 dernières campagnes par catégorie, indicateurs techniques (mortalité, césariennes, conditions d'éle-

vage), pratiques en place (écorneage, types de bâtiments, équipements).

- Définition des échantillons à observer. Ces effectifs sont calculés automatiquement en fonction du nombre de sites et du nombre d'animaux présents par catégorie.

2^e étape : Observations en élevage

Les observations devront se faire de préférence sur des animaux en bâtiment mais si cela n'est pas possible, en plein-air. **Chaque bâtiment de la ferme devra être vu.**

- Conditions de logement : surface de couchage disponible par animal, nombre et types d'abreuvoirs, leur propreté, type de logement, luminosité, place à l'auge.

- Observation des animaux :

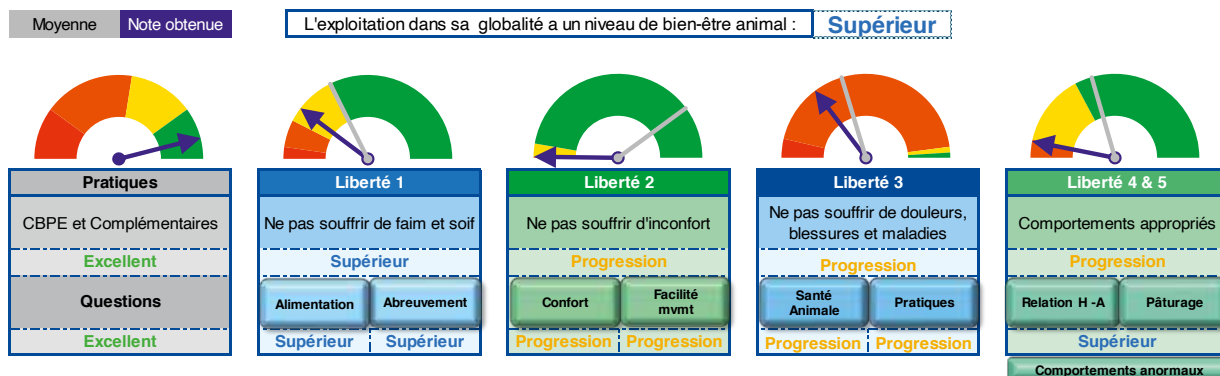
- état corporel,
- propreté,
- blessures,
- respiration difficile,
- boiteries,
- tests d'approche : on regardera le comportement des animaux aux cornadis quand l'éleveur passe à 50 centimètres. Le nombre d'animaux qui reculent sera comptabilisé et servira pour la note finale,
- observation des comportements dits anormaux (la succion, le pica : léchage de divers matériaux, les jeux de langue).

3^e étape : Remise des résultats et interprétations

Les données sont converties en une note BEA (Bien Etre Animal) répartie entre 0 et 100.

Les résultats sont classés en fonction de moyennes comme suit :

Bien-être animal - Exploitation



Le nombre de cellules est trop important

Veillez à la surface de couchage accordée à chaque animal

Certaines de vos cases ont un nombre d'animaux trop élevé

Pour les diagnostics Boviwell faits dans le cadre des Labels Rouges, certains critères rendront le diagnostic **non validable** :

- Au moins une catégorie animale à l'attache toute l'année
- Absence d'abris pour les animaux en extérieur en hiver
- Utilisation de l'aiguillon électrique
- Absence totale équipement pour le soin ou la manipulation des animaux
- Ecornage :
 - Si ébourgeonnage chimique après 2 semaines
 - Si ébourgeonnage thermique entre 4 et 8 semaines sans anesthésique ni antalgique
 - Si écornage adulte sans anesthésique ni antalgique
- Au moins 26,4 % des vaches ou 8 % des jeunes bovins ou génisses observés sont maigres
- Au moins 38 % des animaux d'une catégorie sont sales.

Pour le moment, nous sommes en attente de réponses claires quant au déploiement de l'outil dans les élevages et les délais de mise en conformité éventuelle si l'élevage présente un des points critiques pour la validation du test en Label Rouge.



Le déploiement du diagnostic se fera chez les éleveurs engagés en Label Rouge Charolais ou Limousin dans les 3 prochaines années.

Vos techniciens d'OPALIM sont d'ors et déjà formés pour répondre aux besoins de diagnostics sur vos exploitations agricoles.

N'hésitez pas à les contacter pour de plus amples informations.

Victoire DEPOIX



COMMERCE DE BESTIAUX - EXPORTATION

Ets WEBER S.A.S

LE QUEYRAUD



87260 ST-PAUL



Tél. bureau : 05 55 09 71 35 - Fax 05 55 09 60 59

Sébastien LANGEVIN : 06 71 17 25 30

Pierre BUNISSET : 06 73 70 99 61

Benjamin BUNISSET : 07 88 51 40 35

Arnaud POUPARD : 06 37 46 11 60

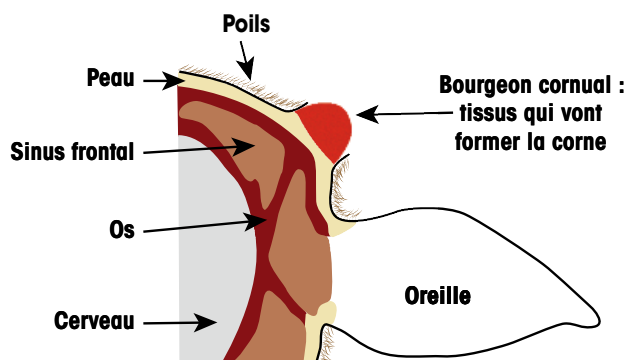
Michel VIGNERON : 06 84 50 54 71

L'écornage des jeunes veaux

Bien que souvent perçu comme contraignant à réaliser, l'écornage est une pratique de plus en plus fréquente dans les élevages allaitants. En effet, cela limite le risque de blessures entre les animaux, facilite le passage des animaux aux cornadis et/ou couloir de contention et apporte une sécurité supplémentaire pour l'éleveur lors des manipulations. Pour limiter au maximum le stress et ainsi respecter au mieux le Bien-Être Animal, il est recommandé de réaliser l'écornage sur des jeunes animaux jusqu'à 1 mois d'âge.

Quelle différence entre écornage et ébourgeonnage ?

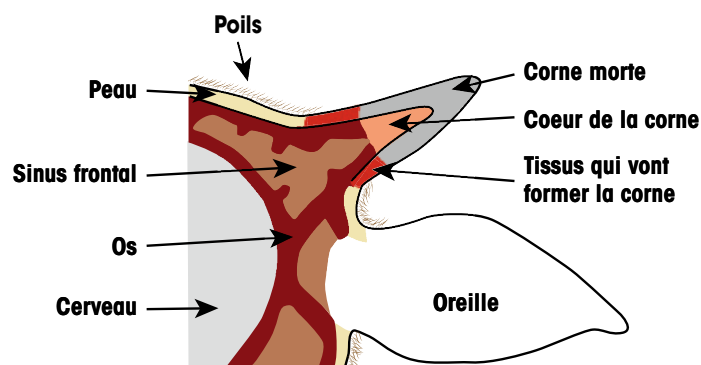
À la naissance, les veaux possèdent un bourgeon cornual (aussi appelé cornillon) qui n'est pas solidaire avec le crâne. Celui-ci est donc dit « flottant » car non irrigué via le sinus frontal. On parle alors d'**ébourgeonnage** lorsque la cautérisation (thermique ou chimique) est réalisée sur de jeunes animaux (< 2 mois). Cette technique permet donc de couper l'irrigation du bourgeon afin de stopper le développement de la corne tout en limitant la douleur pour l'animal.



À environ 2 mois d'âge et plus, ce cornillon est rejoint par l'os du crâne et devient irrigué afin de former la future corne.

Passé 2 mois, la cautérisation est donc beaucoup plus difficile et douloureuse pour le veau car le système nerveux est également développé.

La prise en charge de la douleur est fortement recommandée. De plus, les risques hémorragiques et infectieux sont beaucoup plus importants (risque de sinusite notamment).



Comment bien réaliser un écornage thermique ?



1- Bien contenir la tête du veau

- Cage de contention
- Intervention plus facile et plus précise



2- Tondre la zone du cornillon

- Bien repérer le cornillon
- Limite les risques infectieux
- Limite l'encrassement du fer



3- Ébourgeonner

- Taille d'embout adaptée
- Tirer l'oreille vers l'arrière permet d'éloigner l'artère cornuale
 - Évite l'hémorragie
- Tenir le fer chaud à la perpendiculaire du crâne
- Faire une rotation dans les 2 sens pour que la cautérisation soit uniforme



CHRISTIAN
DEBLOIS
et fils

**COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS**

27, avenue du 11 Novembre 1918
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

Tél. 05.55.76.08.87 - Fax. 05.55.76.16.61
Christophe DEBLOIS : 06.83.89.01.11
Laurent LACHAUD : 06.13.73.95.49
Email : christian.deblois@wanadoo.fr



4- Vérifier la cautérisation

- Un anneau de cautérisation blanc continu doit être visible tout autour du bourgeon cornual
- À défaut, répéter l'ébourgeonnage
- Ne pas arracher le cornillon, il tombera tout seul

5- Désinfecter et contrôler l'état de la plaie

- Spray antiseptique
 - Limite le risque d'infections
 - Refroidit les tissus cautérisés
- Astuce : placer le spray au réfrigérateur
- Éviter l'Aluspray® qui empêche la plaie de respirer
- En cas de saignement, compresser la plaie pendant quelques minutes



6- Surveiller les animaux ébourgeonnés

- Contrôler la plaie ainsi que l'état général du veau
- Les veaux plus âgés (2 mois) peuvent contracter une sinusite
 - Présence de pus, fièvre, veau qui se frotte la tête



Les autres méthodes et outils existants ?

L'écornage chimique :

Le principe de cette technique, tout comme l'écornage thermique, est de cautériser les tissus situés autour du bourgeon cornual. Cependant, cette méthode est plus lente car l'acide que contiennent ces produits ronge lentement les tissus. **Cette méthode est donc réservée aux veaux de moins de 15 jours, avec un cornillon très peu développé.**

Pour cela, 2 méthodes existent :

- La pâte caustique :

- Bien faire pénétrer la pâte
- Action pendant plusieurs heures
- Éviter de remettre les veaux directement avec leurs mères
 - Risque de brûlure de la mamelle
- Utiliser des gants lors de l'application
- Coût : ≈ 0,50€ / veau



- Le crayon écorneur :

- Action pendant plusieurs heures
- Coût : ≈ 0,85€ / veau



Les outils indispensables pour un écornage réussi :



Cage à écorner

- Différents modèles et options existantes
- Coût : ≈ 900 €



Écorneur à gaz

- Chauffe rapide
- Coût : ≈ 180 € + cartouche de gaz



Écorneur sur batterie ou filaire

- Chauffe et refroidissement rapide
- Tête en céramique (fragile)
- Coût : de 100 € (filaire) à 270 € (batterie)



Tondeuse à bovin

- Modèle veau ou gros bovin
- Existe en filaire ou sur batterie
- Coût : de 150 à 500 € selon le modèle choisi + affûtage des couteaux



L'écornage des jeunes veaux [suite]

Et le Bien Etre Animal dans tout ça ?

La pratique de l'écornage sans anesthésie ni analgésie est décrite comme douloureuse aussi bien chez le veau que chez l'adulte. Parmi les différentes méthodes existantes pour écorner les veaux, toutes ne sont pas équivalentes en terme de douleur engendrée.

En effet, la cautérisation du bourgeon à l'aide d'un fer (à chauffe rapide) est moins douloureuse que l'écornage chimique (pâte et crayon), lui-même moins douloureux que l'écornage sur des bovins adultes (scie hydraulique, fil, ...).

La France ne possède pas encore de loi concernant l'écornage des animaux mais elle fait quand même appliquer les Recommandations du Comité de la Convention européenne du 21 Octobre 1988 (Article 17).

Ainsi, **cette réglementation européenne impose de réaliser l'écornage sous anesthésie locale ou générale lorsque les animaux sont âgés de plus de 4 semaines**. Sur des veaux de moins de 4 semaines l'anesthésie n'est pas obligatoire mais reste très **fortement conseillée**.

Il existe 3 manières d'atténuer la douleur de manière médicamenteuse : via l'utilisation de sédatifs (≈ anesthésie générale), via des injections d'anesthésique local et par l'administration d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

Ces différents produits peuvent d'ailleurs tout à fait se compléter. Pour l'éleveur la méthode la plus accessible, et qui devrait être généralisée, est d'utiliser des AINS en injectable environ 20 minutes avant l'écornage de sorte à ce qu'il soit déjà actif à ce moment-là. Il est donc nécessaire d'être extrêmement bien organisé lors de gros chantiers d'écornage avec de nombreux veaux. Selon les molécules utilisées, l'utilisation de la voie sous-cutanée peut prolonger la durée d'action jusqu'à 36h.

L'utilisation de sédatifs est à réserver à l'usage vétérinaire en raison des risques de surdosage et d'effets secondaires.

Enfin, l'anesthésie locale inhibe la propagation de l'influx nerveux. Appliquée sur le trajet du nerf, elle va abolir momentanément la douleur. Elle est donc parfaitement adaptée pour réduire la douleur et le stress de l'écornage.

Pour qu'elle soit efficace dès le moment de l'écornage, il est conseillé de la réaliser 10 à 15 minutes avant l'intervention. L'injection de l'anesthésiant doit se faire en sous cutanée, au niveau du « triangle creux » en arrière de l'œil, dans la région où se trouve le nerf cornual.

La plupart des molécules en anesthésie locale ont un effet de plus ou moins 30 minutes selon la quantité administrée. Le frein principal à son utilisation par l'éleveur est aujourd'hui la réglementation, à la fois sur la détention des produits anesthésiants mais aussi sur la réalisation de l'acte qui est tout de même technique (injection sous-cutanée profonde). La réglementation sur le bien-être animal est d'ailleurs en constante évolution actuellement comme en témoigne celle sur la castration des porcelets.

Ne pas oublier d'inscrire dans le carnet sanitaire les médicaments utilisés (anesthésiant, antalgique, etc.), en faisant référence aux ordonnances correspondantes.



Pour rappel, les bombes désinfectantes à base d'antibiotiques doivent également apparaître dans le carnet sanitaire.

Des démonstrations sont prévues à OPALIM en fin d'automne / début d'hiver avec l'aide des élevages volontaires, n'hésitez pas à contacter votre technicien pour plus de renseignements.

Fabien GAILLARD



ALAP
COMMERCE
de BESTIAUX
EXPORTATION

Ets Henri et Philippe
DUBOIS

LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr



Le sel, un minéral incontournable

Le rôle du sel

Le sel joue un rôle important dans l'alimentation des bovins. Il apporte du sodium (Na^+ à 40 %) et du chlore (Cl^- à 60 %). Tous deux maintiennent la pression osmotique et régulent l'équilibre acido-basique. Le sodium et le chlore aident au passage des nutriments à l'intérieur des cellules. Le chlore joue également un rôle important dans la digestion protéique.

Un effet antagoniste existe entre le sodium et le potassium, une fertilisation potassique augmente la concentration en chlore dans les cellules mais provoque une carence en sodium.

L'effet d'une carence en sodium

La carence en sodium est la plus courante des insuffisances minérales. **Le premier signe d'une carence en sodium est le pica.** Les animaux lèchent les murs, les barrières... Ils ingèrent de la terre, du fumier... Les veaux sont les premiers à l'exprimer. Une déficience prolongée peut même entraîner une baisse de la croissance, une aggravation des diarrhées néonatales...

Les aliments des ruminants ne contiennent pas suffisamment de sodium pour satisfaire leurs besoins. Cependant, les bovins ont un appétit spécifique pour le sel, ce qui facilite l'apport en sodium.

Une complémentation pour un apport suffisant

Tous les animaux, toute l'année doivent avoir à disposition une complémentation en sel permettant de couvrir leurs besoins. Pour cela, la quantité de sel à rajouter dans la ration dépend avant tout de la teneur des sols et des fourrages. Le pourcentage de matière sèche des fourrages a une influence sur leur teneur en minéraux.

Il n'y a donc pas de règles absolue, cependant les besoins nutritionnels correspondants sont de 1,5 à 2 g de sodium/kg de Matière Sèche, soit environ 4 g de sel/kg de MS.

Restez vigilant quant à la distribution

L'apport de sel doit se faire en continu sur l'année. Cependant, en cas d'absence prolongée de sel un risque d'intoxication existe lors du retour du sel. Il est donc conseillé d'éviter une distribution à volonté dès le début mais plutôt mettre la pierre à disposition 2 heures par jour puis d'augmenter progressivement la durée jusqu'à ce qu'elles en disposent à volonté.

Cet apport peut se réaliser sous forme de pierre de sel ou de sel en vrac. Attention, l'apport de sel ne doit pas se faire uniquement par du sel en vrac, intégré dans la ration directement. Il serait alors possible que l'animal en ingère une quantité supérieure à ses besoins provoquant l'intoxication. Il est alors conseillé d'apporter maximum 75 % des besoins par du sel en vrac directement dans la ration et de laisser des pierres ou du sel en vrac dans un bac à disposition pour que l'animal s'autorégule.

De plus, une surconsommation peut arriver si le bloc est placé trop près des points d'abreuvement.

En ce qui concerne les pierres ou blocs de minéraux, trois types sont à différencier :

- **Les pierres de sel** : elles doivent contenir au maximum 70 à 80 % de sel pur pour que l'animal s'autorégule. De plus, elles peuvent être enrichies en oligo-éléments (Sélénium, Iode, cuivre, zinc...).
- **Les blocs ou seaux à base de sel** : Ils apportent des macroéléments (CA, P, Mg), des oligo-éléments (SE, I, Cu, Zn, Co) et du sel qui permet l'auto régularisation des animaux.
- **Les blocs ou seaux à base de mélasse** : Ils apportent des macroéléments, des oligo-éléments et peu de sel. La mélasse avec son goût « sucré » attire les animaux entraînant selon sa composition une surconsommation.

Laurène ROCHE



La gestion des déchets d'activité de soins en élevage : Petit Rappel...

Les soins pratiqués aux animaux d'élevage génèrent des déchets de différente nature et en quantité variable suivant la taille de l'exploitation.

Qui est responsable des déchets ?

Toute personne qui produit, détient des déchets... est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. En élevage, c'est donc l'éleveur qui est responsable.

Une nécessaire connaissance précise des déchets à trier

La 1^{re} étape consiste à connaître de manière précise les déchets nécessitant une filière particulière et ceux relevant du circuit habituel d'élimination des déchets.

Hormis les déchets banals, trois grands types de déchets produits en élevage sont à distinguer :

Les PCT

ou Piquants/Coupants/Tranchants :



Aiguilles, lames de bistouri, trocars, flacons en verre cassés, ampoules de médicaments vides... Ils représentent un risque pour les personnes qui les manipulent.

Les DASRI ou Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux :



Ils sont constitués des déchets mous contaminés (ex : gant ou compresse ayant été en contact avec un animal malade) et incluent les PCT (voir ci-avant) qui ne sont plus utilisés, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ou servi.

Les MNU ou Médicaments Non Utilisés :



Ce sont les médicaments résiduels, les produits et les stocks périmés ou ouverts depuis plus de 28 jours, devenus interdits d'utilisation dans l'élevage (suite à une évolution de la réglementation).

Les déchets banals quant à eux, correspondent à ceux que l'on a l'habitude de produire et qui suivent les circuits usuels de valorisation (recyclage) ou qui sont mis en centre d'enfouissement : déchets d'emballage propres comme les cartons, papiers, polystyrènes... ; flacons médicaux vides ou contenant moins de 10% de produit, déchets mous d'activités de soins non contaminés (ex : gant de fouille).

Comment éliminer les déchets de soins en pratique ?

En théorie, vous choisissez un point de collecte des déchets (cabinet vétérinaire, GDS, CDAAS). Vous allez chercher au point de collecte les conteneurs nécessaires au tri et au stockage des déchets. Sur le conteneur est inscrit le numéro d'élevage, afin d'assurer une traçabilité.

Les PCT sont placés obligatoirement dans une petite boîte à aiguille jaune, étanche, à usage unique et aux normes (volume de 1 à 3 litres).

Les DASRI sont en fait relativement peu nombreux en élevage : la plupart des déchets de soins ne comportent pas de germes infectieux ou trop peu pour transmettre une maladie. En revanche, si la présence de fièvre Q, tuberculose, salmonellose, fièvre aphteuse (ou toute autre maladie très contagieuse ou présentant un risque zoonotique) est confirmée dans votre élevage, tous les déchets de soins qui ont pu être en contact avec ces animaux rentrent dans la catégorie DASRI et doivent être éliminés par cette voie. Ils sont obligatoirement placés dans un grand container jaune, étanche, aux normes pour la collecte des DASRI (30-50-60 litres), à usage unique. Sinon, les déchets non infectieux sont assimilés aux ordures ménagères et éliminés par la filière classique à condition qu'elle soit sécurisée (pas de reprise possible par le public) et qu'elle aboutisse à une incinération.

Les MNU sont théoriquement stockés dans un conteneur spécifique (carton ou sac) ou dans un grand conteneur jaune (comme les DASRI), selon le système mis en place.

=> En pratique, il existe une certaine tolérance pour les emballages, les bidons et les flacons vides de médicaments, qui sont souvent encombrants et ne contiennent que très peu de résidus (on considère qu'un flacon est vide quand il contient moins de 10 % de résidus). Il est alors possible de les confier aux ordures ménagères et réserver la filière MNU aux seuls médicaments périmés ou plus utilisables.

Attention : certaines communes qui enfouissent les déchets sans les incinérer peuvent refuser de prendre en charge ce type de déchets de soins.

Un emballage agréé pour les DASRI

N'importe quel emballage ne peut recueillir des DASRI. Selon l'arrêté du 28 novembre 2003, ils doivent être placés dans des emballages normalisés. Le choix de l'emballage doit être adapté à l'usage (volume et type de déchets produits) d'où la mise en place de conteneurs spécifiques qui doivent être définitivement fermés à la fin de l'utilisation. Ainsi, un emballage destiné à recevoir les piquants, coupants et tranchants doit être conforme à la norme NF X 30-500. Il est d'une capacité d'un litre. En conséquence, une boîte à aiguilles est à usage unique, une fois remplie, elle doit être éliminée et ne peut être réutilisée.



En résumé :

- Les aiguilles, piquants, coupants, et tranchants sont à stocker dans les boîtes prévues à cet effet (petite boîte jaune)
- Le matériel de soin ayant été en contact avec une source potentiellement infectieuse est à stocker dans les conteneurs DASRI prévus à cet effet (grand conteneur jaune).
- Le matériel de soin sans risque contagieux et les flacons ou bidons vides peuvent être éliminés par la voie traditionnelle, c'est-à-dire avec les ordures ménagères ou le recyclage selon les cas.

Lorsque la commune enfouit ses déchets, il est théoriquement obligatoire de se rapprocher d'un point de collecte pour les faire éliminer par une entreprise spécialisée.

Une fois le déchet produit, vous avez 3 mois pour vous assurer de sa destruction dans une filière adaptée. Dans certains départements, ce délai passe à 6 mois selon les services mis en place.

Suite page 14

CREUSE BETAIL EXPORT

COMMERCE DE BESTIAUX

Christophe TOUNY - 06 15 12 49 86

Antoine TOUNY - 06 68 68 55 23

23230 LA CELLE-SOUS-GOUZON

Tél : 05 5 5 81 74 07 - Fax : 05 55 62 22 21

Email : betail.23@orange.fr

La gestion des déchets d'activité de soins en élevage : Petit Rappel... [suite]

Les points de collecte

En Haute Vienne, des conteneurs sont disponibles au local de la CDAAS. Vous y retirez le conteneur et une fois plein, vous pouvez le déposer au magasin ou faire appel à l'inséminateur qui le prend en charge pour assurer sa destruction.

En fin d'année la CDAAS vous adresse un justificatif de destruction à conserver.

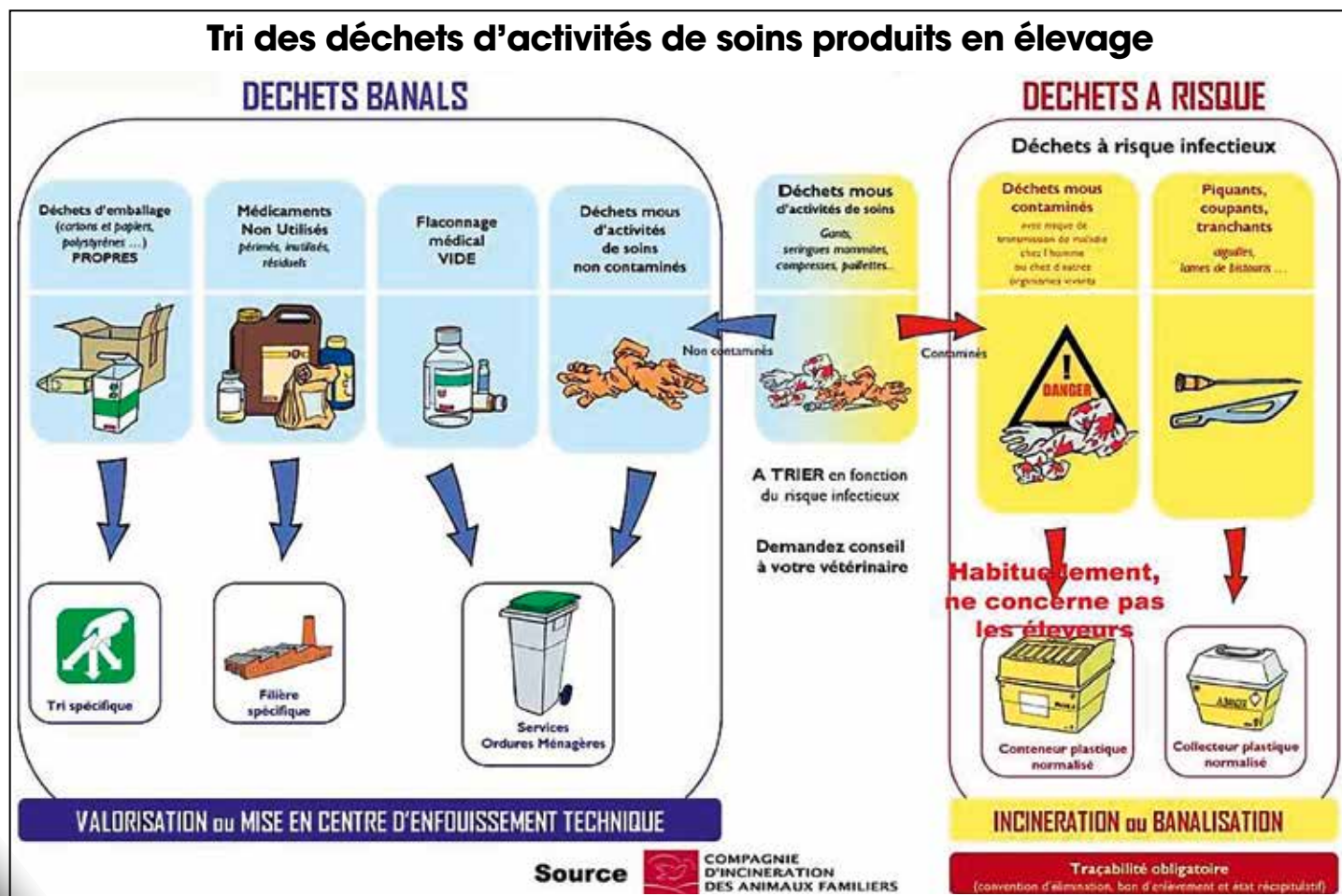
En Creuse, une étude sur le service de collecte des déchets en partenariat avec le GDS Nouvelle-Aquitaine est en projet.

En Charente, la collecte est organisée en partenariat par le GDS et les vétérinaires. Des conteneurs sont disponibles chez votre vétérinaire ou au GDS à La Couronne. Une fois plein, vous déposez vos conteneurs au point de collecte à la date prévue (ramassage prévu une fois par mois). Un bon de prélèvement attestant de votre passage vous est

remis puis vous recevez un justificatif de destruction, à conserver pendant 3 ans. Ce service est facturé en fonction de votre statut adhérent ou non.

ATTENTION ! Vous ne devez pas :

- Brûler ou enfouir les déchets.
- Eliminer vos déchets de soin à risque infectieux avec les ordures ménagères.
- Dépasser les limites de remplissage des conteneurs (si les conteneurs sont trop pleins, leur fermeture ne pourra pas être hermétique).
- Rincer les flacons en verre : les résidus de médicaments seraient alors éliminés dans les eaux usées, ce qui est à éviter !
- Stocker dans un seul conteneur les PCT, les DASRI et les MNU : les filières d'élimination ne sont pas les mêmes.



Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre GDS.

Thierry PRUGNAU



Compréhension et interprétation des analyses

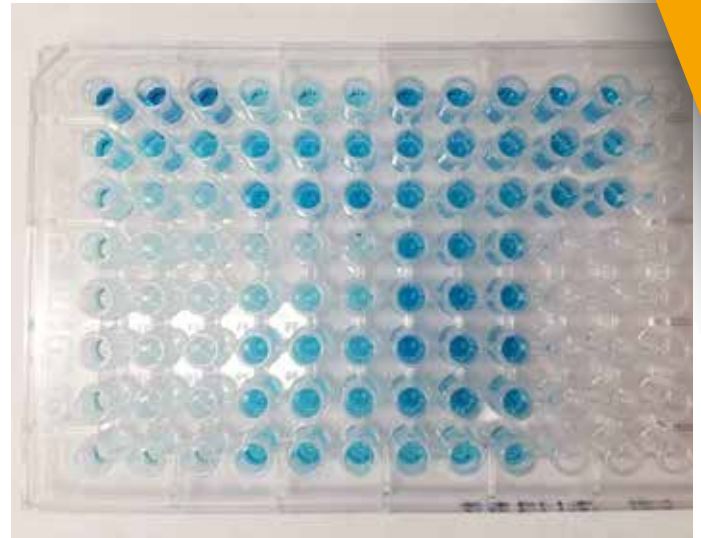
Les éleveurs sont régulièrement soumis à des résultats d'analyses de laboratoire, qu'ils s'agissent de maladies réglementées à l'occasion de la prophylaxie annuelle ou d'analyses volontaires dans le cadre d'une investigation de certaines maladies au sein du troupeau (diarrhées néo-natales, affections respiratoires, avortements, etc.). Les termes utilisés et leur signification réelle ne sont pas toujours aisés à comprendre. Aussi, cet article permettra à minima d'y voir un peu plus clair et de savoir de quoi on parle et ce que l'on cherche.

Nous nous restreindrons ici aux analyses destinées à mettre en évidence la présence d'un agent infectieux non helminthiques (bactéries, virus, protozoaires). Nous utiliserons pour cela quelques exemples de maladies connues.

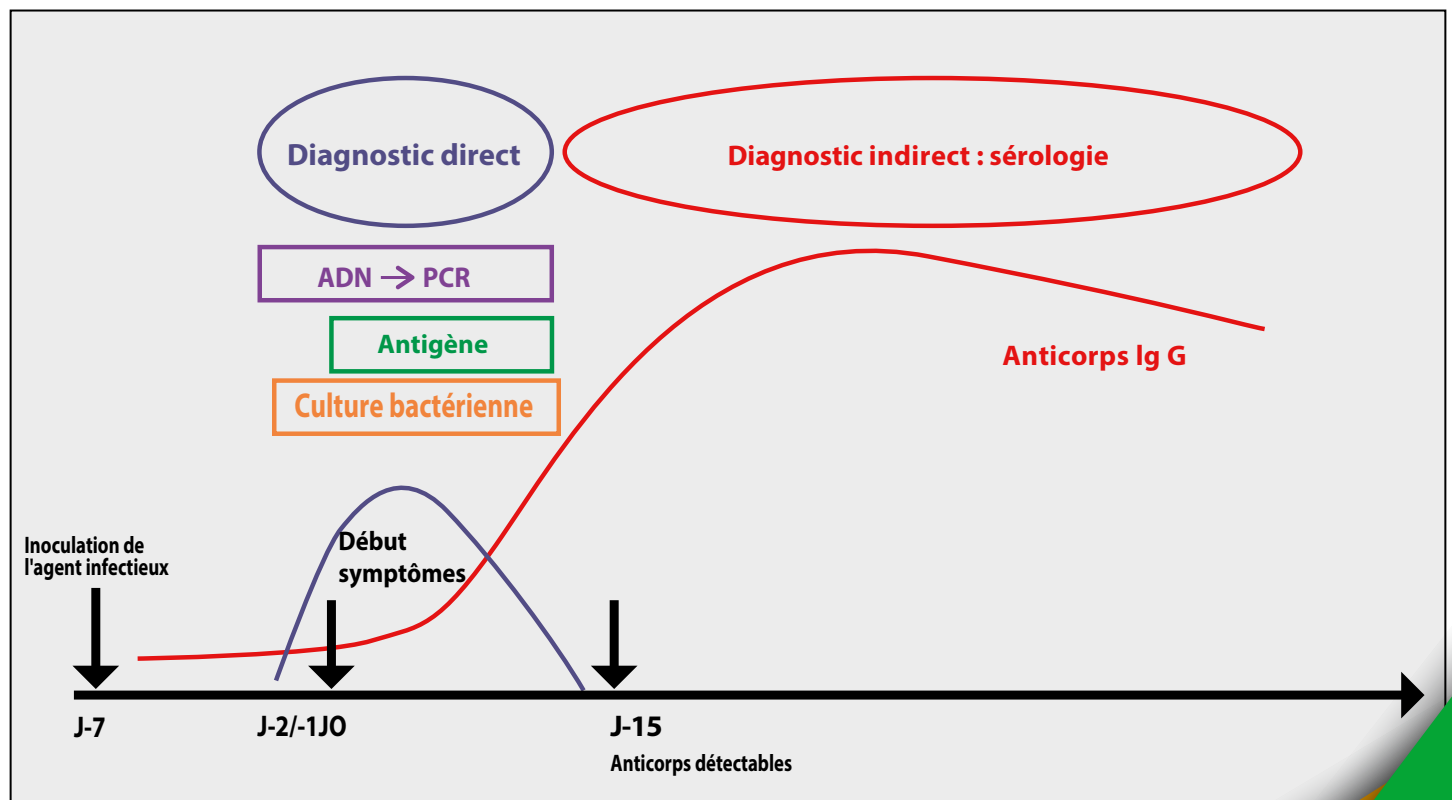
Type d'analyse et temporalité de l'infection

Il existe 2 grands « groupes d'analyses » qui se distinguent par la temporalité de l'infection.

Dans le premier groupe, on va trouver les analyses qui mettent en évidence **une présence PASSÉE** (ou durable/chronique) de l'agent infectieux. En effet, suite à une contamination, le système immunitaire va réagir et se défendre en secrétant des marqueurs de l'infection, dont le plus utilisé est l'anticorps. On parlera alors de **sérologie (diagnostic indirect)**.



Dans un second groupe, on s'intéressera aux analyses qui démontrent **une présence ACTUELLE** de l'agent infectieux. On parlera de **diagnostic direct**. La première manière de faire est de démontrer la présence de l'ADN de l'agent infectieux, via la méthode PCR ou RT-PCR. La seconde option est de mettre l'échantillon prélevé dans un milieu favorable afin qu'il se développe et qu'on puisse l'identifier, on parlera alors de « mise en culture » (concerne surtout les bactéries). La dernière option, qui a été fortement remplacée par la PCR, c'est de mettre en évidence la présence d'un « bout » de l'agent infectieux, par exemple une protéine de structure, on parlera alors de recherche de l'antigène.



Compréhension et interprétation des analyses [suite]

Les Tests Sérologiques



Le but de la sérologie est donc de démontrer la présence d'anticorps produits par l'animal et dirigés contre l'agent infectieux suspecté. La sérologie vient du mot «sérum» ce qui est un moyen mnémotechnique efficace pour se rappeler que cette analyse

est **presque toujours réalisée sur sang** (sauf cas particulier du lait qui est un filtrat du sang).

Différentes techniques, souvent indiquées dans les comptes-rendus d'analyse, sont possibles : ELISA, IFI (ImmunoFluorescence Indirecte), Réaction de fixation du Complément ou encore EAT (Epreuve à l'antigène tamponné). La plupart de ces analyses sont uniquement qualitatives, c'est-à-dire qu'elles vont seulement dire s'il y a présence ou absence d'anticorps. Elles peuvent être couplées avec d'autres techniques pour devenir quantitatives, on réalise alors un « titrage en anticorps » ce qui permet notamment de suivre une dynamique d'infection dans le temps (à condition de faire plusieurs analyses successives).

Les intérêts principaux des tests sérologiques sont les suivants :

- rapides à réaliser (quelques jours),
- peu contraignants en termes de conditions d'acheminement au laboratoire et de matière à prélever (sang),
- peu onéreux,
- des anticorps peuvent être retrouvés longtemps après l'infection.



Plaquette pour réalisation d'un test ELISA

En revanche, les inconvénients sont qu'ils deviennent positifs seulement **2 à 3 semaines après le début de l'infection** (temps moyen de production des anticorps par l'organisme ; dépend des pathogènes), qu'on ne peut la plupart du temps pas les distinguer des anticorps d'origine vaccinale ou d'origine maternelle (chez les jeunes animaux) et que l'imputabilité des signes cliniques observés à l'agent infectieux à partir d'un résultat positif est plus incertaine.

En effet, une sérologie positive pour un pathogène (ou séropositivité) signifie simplement que l'organisme a, dans un passé plus ou moins récent, rencontré le pathogène et synthétisé des anticorps contre celui-ci. **Cet agent infectieux peut tout à fait avoir été éliminé par l'organisme depuis et ne plus être présent au moment de l'analyse, d'autant que les anticorps ont parfois des « durées de vie » très longues (plusieurs années).**

En raison de toutes ces caractéristiques, les tests sérologiques seront utilisés essentiellement dans les cas suivants :

- **Pour évaluer la circulation d'un pathogène au sein d'un troupeau où sa seule présence suffit à nous interpeller car il n'a rien à y faire.** Dans ce cas, on réalisera en général un échantillonnage assez large, soit en augmentant le nombre de sérologies individuelles, soit en réalisant des analyses de mélange. Ici, on ne s'intéressera pas spécialement au nombre d'animaux positifs ou à l'identité de ces animaux.

C'est par exemple le cas du virus BVD en prophylaxie ou des recherches de Fièvre Q et Néosporose dans le cadre d'un protocole avortement.

- Pour évaluer la prévalence d'une maladie dans une population donnée dans le cadre d'un protocole de recherche.

- Pour réaliser **le diagnostic individuel d'une maladie** qui donne lieu à un portage durable de l'agent infectieux. Dans ce cas l'animal est toujours malade et a eu le temps de faire des anticorps. On pense par exemple aux animaux en phase chronique/terminale de Paratuberculose ou de Besnoitiose (bien que la plupart du temps les signes cliniques suffisent pour ces 2 maladies).

- Eventuellement pour vérifier qu'une vaccination a effectivement été réalisée.

BELLIVIER

SAS

Commerce de bestiaux

Achat | Vente | Echange

Peyras - 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Tél. 05 45 71 74 25 - Fax. 05 45 71 72 56

Eric : 06 85 12 90 38

Jean-Bernard : 06 85 12 90 39

Il faut donc bien comprendre que «**positif en sérologie**» ne veut en aucun cas dire «**malade**». Prenons un contre-exemple, l'éhrlichiose est une maladie transmise par les tiques très fréquente en Limousin. Si une vache avorte et qu'on recherche uniquement la présence d'anticorps sur le sang, elle risque de ressortir positive à l'analyse. Pour autant, cela ne suffit pas à dire que c'est effectivement l'éhrlichiose qui l'a faite avortée. De manière générale, il faut se méfier des résultats de sérologie positif pour des maladies dont on sait qu'il existe un portage sain avec des animaux porteurs non malades.

L'inverse est aussi vrai, un résultat négatif peut simplement résulter du fait que le problème ne dure pas depuis assez longtemps pour que l'organisme ait eu le temps de produire des anticorps.

Ainsi, interpréter un résultat de sérologie peut donc être complexe et nécessite l'aide d'un vétérinaire.

Les Méthodes de Diagnostic direct

1. La PCR

La PCR est une technique de biologie moléculaire assez récente qui permet de mettre en évidence la présence de l'ADN d'un pathogène. Le principe est de faire reproduire un fragment d'ADN de l'agent infectieux (s'il est présent) en mettant en contact l'échantillon à tester, des amorces d'ADN connues correspondant à l'agent infectieux et des enzymes qui vont permettre la polymérisation. Là encore, on distingue la PCR classique qui donne uniquement une **information qualitative** (présence ou absence) de la PCR quantitative qui, via le nombre de cycle de polymérisation nécessaire pour atteindre un certain seuil, va donner une information sur la quantité initiale de l'agent infectieux dans l'échantillon à tester. C'est par exemple grâce à cette information que l'on va pouvoir différencier un IPI d'un infecté transitoire dans le cas du BVD.

Les avantages de la PCR sont les suivants :

- **Technique sensible** : permet de mettre en évidence la présence d'un pathogène à partir d'une faible quantité d'ADN.
- Peut être réalisée sur de **nombreux échantillons** et dès le **début** d'une infection (en phase aiguë).
- Permet de conclure à l'implication de l'agent infectieux de manière plus fiable.

En revanche, les inconvénients principaux sont :

- Le **coût**, qui est **supérieur** à celui de la sérologie.
- Nécessite de bien connaître la pathogénie de la maladie pour savoir où va se trouver l'agent pathogène (sang, LCR, urines, foie etc..) au moment où le prélèvement est effectué. Si le prélèvement est fait sur une matrice où l'agent pathogène n'est pas présent, il y a un risque de conclure de façon erronée que les symptômes de l'animal ne sont pas liés à cet agent pathogène.



Analyseur PCR

- Peut être **négative suite à une administration d'antibiotiques** ou d'autres molécules médicamenteuses.

La PCR a beaucoup supplanté les techniques qui consistaient à mettre en évidence l'antigène. On l'utilise pour un diagnostic direct dans le cas de **pathologies respiratoires** (analyse sur poumon d'animal autopsié), **avortements** (analyse sur avorton, placenta, cotylédon ou écouvillon cervical) et **maladies générales** (cartilage auriculaire, sang, bouses).

2. La culture bactérienne

La culture bactérienne consiste à faire « pousser in vitro » les bactéries présentes dans un échantillon en les mettant en présence de différents milieux de cultures sélectifs (gélases dans des boîtes de Pétri) qui vont permettre d'abord **d'isoler les différents germes**.

Puis on va pouvoir les **identifier** et enfin les soumettre à différentes molécules antibiotiques pour pouvoir fournir au praticien un **antibiogramme** qui l'aidera dans le choix des molécules à utiliser.



Boîtes de Pétri avec gélases



Gélose pour obtention d'un antibiogramme

Cette technique est essentiellement utilisée sur des espèces bactériennes au sein desquelles il existe différentes souches (= sérotypes) qu'on cherche à différencier car certaines sont inoffensives et d'autres très pathogènes. L'obtention d'un antibiogramme motive aussi fortement ce type d'analyse.

Par exemple, on utilise la culture pour mettre en évidence des souches pathogènes **d'Escherichia coli** sur des veaux ou des agneaux, mais aussi pour les Salmonelles, autres bactéries à l'origine de diarrhées. On l'utilise encore pour les Pasteurelles et les Mycoplasmes dans le cadre de pathologies respiratoires.

La culture est une technique assez peu onéreuse mais qui nécessite du temps, temps qui n'est souvent pas compatible avec l'urgence du problème au sein de l'élevage.

Le choix des analyses à réaliser et leur interprétation est quelque chose de finalement assez complexe. Comme pour tout test, la fiabilité ne sera jamais de 100 % mais ces différentes analyses permettent de compléter les autres éléments disponibles pour le vétérinaire afin qu'il fasse un diagnostic. En outre, elles ont permis une énorme acquisition de connaissances sur les maladies au cours des quinze dernières années.

Guillaume CATAYS





Le pâturage des couverts par les ovins, pourquoi pas ?

Les années se suivent et les étés secs et chauds se ressemblent. Les prairies permanentes de nos secteurs ont tendance à souffrir de cette sécheresse et des manques de pousses importantes se font sentir.

Plutôt que d'affourager les animaux, en bergerie ou dans des parcs au pâturage, certains éleveurs réfléchissent depuis plusieurs années à l'implantation d'intercultures après les moissons afin de décharger la surface en herbe et offrir un fourrage de qualité sans avoir besoin de le récolter pour les animaux avec les plus forts besoins.

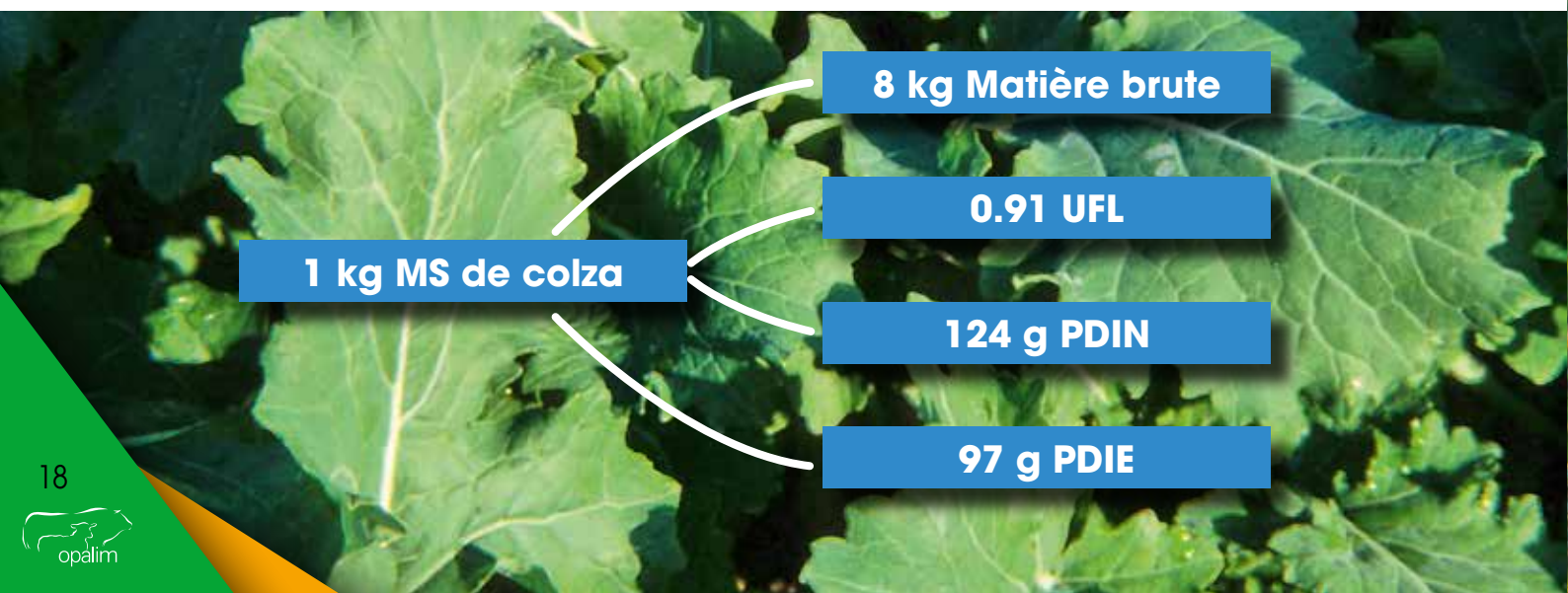
Le colza fourrager : adapté au flushing des brebis

Après la moisson des céréales, il est possible de mettre en place un colza fourrager. Ce dernier, semé

rapidement derrière la moisson bénéficiera de la fraîcheur du terrain pour lever. Semé à une densité de 4 à 6 kg/ha, le colza permet une production de 4 à 5 tonnes par hectare en deux mois. Ainsi, avec un semis fin juin début juillet, on peut mettre les brebis au pâturage dès le mois de septembre.

Il est nécessaire de prévoir une transition et un temps d'adaptation uniquement si les brebis étaient au foin avant. Si les brebis pâturaient de l'herbe, le passage au colza ne présente aucun risque. Souvent, les brebis commencent par pâturer les repousses de céréales avant de s'attaquer au colza en lui-même !

Le flushing se fera dans le colza (prévoir 30 brebis/ha en moyenne pendant un mois de pâturage) 15 jours avant la mise à la repro. Aucune complémentation n'est nécessaire. En effet, le colza a une valeur alimentaire très intéressante :

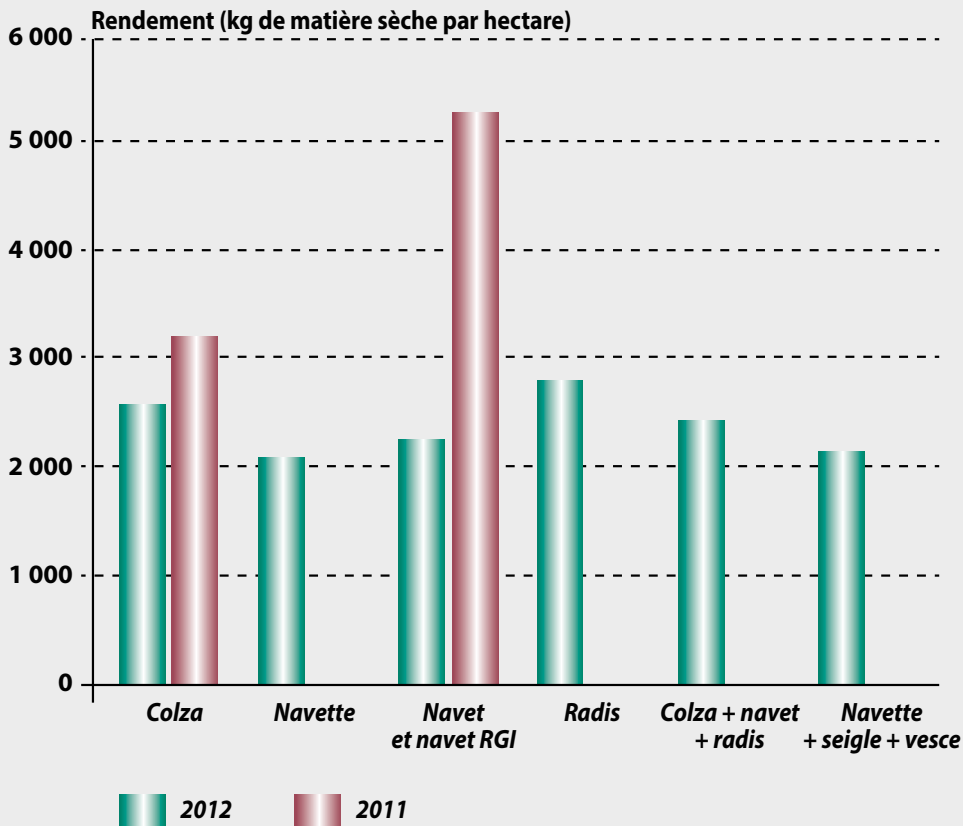


Et les autres couverts ?

Le colza peut s'associer à d'autres espèces : Ray Grass d'Italie, trèfle d'Alexandrie par exemple ou encore des espèces moins répandues comme par exemple les navets ou encore les radis.

Les brebis ont la capacité d'arracher les tubercules du sol et de les manger.

Les rendements des différentes espèces testées



La finition des agneaux est tout à fait envisageable sur ce genre de couverts distribués au fil afin de limiter le gaspillage.

Dans certaines régions où les surfaces en céréales sont plus importantes, comme en région Centre par exemple, les éleveurs ovins mettent parfois en place des partenariats avec leurs voisins céréaliers afin que les brebis puissent aller pâturer les couverts hivernaux.

Cela permet aux éleveurs d'augmenter leur surface pâturable et aux céréaliers d'éviter le broyage des couverts et d'apporter de la fumure minérale.

Victoire DEPOIX





**Le Monde agricole évolue,
nous vous proposons des contrats sur-mesure
et nous vous offrons une proximité de services**



UHLLEN & ASSOCIES
COURTAGE - ASSURANCES

Spécialiste agricole

Contacts

Antenne de Limoges
20 Rue Arthur Groussier
87100 LIMOGES

Antenne de Guéret
2 rue de Stalingrad
23000 GUERET

06.66.38.40.49
joseph_uhlen@hotmail.com